



À votre avis, quelle est la conséquence possible de cet acte ?			
Si l'acte n'a pas été commis, comment peut-on le prévenir ?			
<b>DATE ET LIEU DE LA COMMISSION DE L'ACTE</b>			
En date du			
Entre-le		Et le	
Lieu			

PERSONNES IMPLIQUÉES OU TÉMOINS			
Prénom		Nom	
Titre / Poste		Unité adm.	
Coordonnées			Employé <input type="checkbox"/> Oui
Rôle			
Prénom		Nom	
Titre / Poste		Unité adm.	
Coordonnées			Employé <input type="checkbox"/> Oui
Rôle			
Prénom		Nom	
Titre / Poste		Unité adm.	
Coordonnées			Employé <input type="checkbox"/> Oui
Rôle			
AUTRES INFORMATIONS			
Éléments de preuve <input type="checkbox"/>	Lesquels :		
Démarches effectuées <input type="checkbox"/>	Lesquelles :		
Craintes de représailles <input type="checkbox"/>	Expliquez :		

Les présents renseignements ne seront accessibles qu'au responsable du suivi des divulgations du CISSS des Îles et au personnel qu'il s'adjoint, le cas échéant. Ces renseignements seront conservés de façon confidentielle et ne peuvent être utilisés et communiqués que conformément à la procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles.

Une personne qui fait une divulgation ou qui collabore à une vérification menée en raison d'une divulgation peut communiquer tout renseignement susceptible de démontrer qu'un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être, et ce :

- Malgré les dispositions sur la communication de renseignements prévues par la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (RLRQ, chapitre P-39.1) et par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), sauf son article 33;
- Malgré toute autre restriction de communication prévue par une loi et toute obligation de confidentialité ou de loyauté pouvant lier une personne, notamment à l'égard de son employeur ou, le cas échéant, de son client. Cela implique notamment la possibilité de lever le secret professionnel, à l'exception de celui liant l'avocat ou le notaire à son client.